

Référence : FDS_159_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 20/01/2015
Remplace les éditions précédentes

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Anti-Fourmis boîte appât - BARBIOFOB10 - 3167770213140

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide - Insecticide.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS (anciennement K+S France SAS)
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification(67/548/CEE,1999/45/CE)

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Pictogrammes de danger : Aucun
Mention d'avertissement : Aucune

Référence : FDS_159_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 20/01/2015
Remplace les éditions précédentes

Mentions de danger	: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P501 - Eliminer le contenu / récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No. -INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
spinosad (mélange de spinosyne A et spinosyne D en proportions comprises entre 95:5 et 50:50)	168316-95-8 434-300-1	N - Dangereux pour l'environnement ; R50/53	Danger pour le milieu aquatique, aiguë - H400 ; Aquatic Acute 1 (M=10) Danger pour le milieu aquatique, chronique - H410 ; Aquatic Chronic 1 (M=10)	<= 0,08

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'exposition par inhalation :	Laver à fond avec de l'eau et du savon.
En cas de projections ou de contact avec les yeux :	Rincer abondamment à l'eau. Demander conseil à un médecin.

Référence : FDS_159_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 20/01/2015
Remplace les éditions précédentes

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau - Dioxyde de carbone (CO₂) – Mousse - Produit sec.
Moyens d'extinction inappropriés : Eau en jet direct.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits : Dans la proximité du feu les gaz toxiques peuvent former.

5.3 Conseils aux pompiers

Autres informations : Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel. Voir rubrique 6.

Référence : FDS_159_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 20/01/2015
Remplace les éditions précédentes

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune donnée disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Évacuer rapidement.

6.4 Référence à d'autres sections

: Voir sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec et frais.

Température de stockage : > 0 - < 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

Référence : FDS_159_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 20/01/2015
Remplace les éditions précédentes

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limite d'exposition : Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Visqueux
Couleur	:	Brunâtre
pH	: 4,5, Concentration:	10,00 g/l
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	: 1,08 g/cm ³	
Hydrosolubilité	:	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Log Pow:	4 (matière active)
Viscosité, dynamique	: 126 Pa.s	

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Référence : FDS_159_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 20/01/2015
Remplace les éditions précédentes

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: > 2.000 mg/kg, rat, Ligne directrice 423 de l'OCDE
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50: > 2.000 mg/kg, rat, Ligne directrice 402 de l'OCDE
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Lapin – Résultat : Non irritant, OCDE Ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lapin – Résultat : Non irritant, OCDE Ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Résultat: non sensibilisant - OCDE Ligne directrice 406 : N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Composants:

Spinosad (mélange de spinosyne A et spinosyne D en proportions comprises entre 95:5 et 50:50) :

Toxicité pour le poisson : CL50: 4,99 mg/l, 96 h, Cyprinus carpio (Carpe), OCDE Ligne directrice 203

: CL50: 0,1 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 92,7 mg/l, 48 h, Daphnia magna, OCDE Ligne directrice 202

Référence : FDS_159_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 20/01/2015
Remplace les éditions précédentes

Toxicité pour les algues	:	CE50: 106 mg/l, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), OCDE Ligne directrice 201
	:	CE50: 0,077 mg/l, Navicula pelliculosa
Facteur M	:	10

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou les récipients utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Emballages contaminés	:	Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

SECTION 16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence : FDS_159_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 20/01/2015
Remplace les éditions précédentes

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3. (Informations sur les composants)

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Revision : modification du n°CAS à la section 3.2

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.